

Vrai ou faux ?

La première interdiction de fumer dans les lieux collectifs date de 1976.

Vrai

Dès 1976, la loi Veil a été le premier texte visant à lutter contre les méfaits du tabagisme, en imposant notamment l'interdiction de fumer dans certains lieux à usage collectif (bâtiments publics, hôpitaux, écoles, salles de spectacles, transports...).

La loi Évin du 10 janvier 1991, a renforcé ce dispositif en élargissant cette interdiction de fumer à d'autres locaux à usage collectif.

Depuis le 1^{er} février 2007, il est interdit de fumer dans tous les lieux à usage collectif fermés et couverts accueillant du public, ainsi que dans les enceintes des établissements destinés à l'enseignement.

Le mois sans tabac, c'est maintenant

Se faire accompagner pour arrêter de fumer

